

RÉUNION DU CONSEIL 6 JUIN 2022

Lundi, le 6^e jour du mois de juin 2022, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Géraldine Catherine Plante-Desbiens, conseillère;
Mme Line Toupin, conseillère;

Sont absents :

M. Patrice Moore, conseiller;
Siège n° 1 vacant.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2022
4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Fin du contrat de travail du Directeur général et greffier-trésorier intérimaire
 - b) Autorisation et mandat à la Directrice générale relativement à la vente pour non-paiement des impôts fonciers
 - c) Rémunération du personnel électoral - Élections partielles municipales 2022
 - d) Octroi d'une prime de responsabilité pour l'agente de bureau
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - a) Autorisation d'une dépense pour la réparation du camion inter 5600
 - b) Achat d'un camion 10 roues neuf de l'année 2022 avec équipements pour le déneigement
 - c) Achat d'abat-poussière

6.4. HYGIÈNE DU MILIEU

- a) Octroi de contrat accordé à la firme Techni-Consultant pour des services professionnels en assistance technique sur la stratégie d'économie d'eau potable, bilan annuel de la qualité de l'eau potable et SOMAEU
- b) Adoption de la mise à jour du plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable, d'égouts et des chaussées pour dépôt au MAMH

6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- a) Demande à la CPTAQ pour le réaménagement agricole d'une partie du lot 5 618 447 du cadastre du Québec

6.6. LOISIR ET CULTURE

- a) Résolution autorisant le transfert de la demande de subvention pour le Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure au nom de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain

6.7. AUTRES

- a) Location d'une toilette mobile pour la saison estivale
- b) Demande d'aide financière pour le Service Sacs d'école

6.8. CORRESPONDANCES

6.9. Compte-rendu des dossiers

6.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux

6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance

6.12. Période de questions diverses

6.13. Clôture de la séance

2022-06-73

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 2 MAI 2022

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 2 mai 2022 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 2 mai 2022.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-06-74

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 MAI 2022

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 16 mai 2022 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Géraldine Catherine Plante-Desbiens et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 mai 2022.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-06-75

5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : un chèque portant le numéro 11858 pour le mois de mai au montant de 447,27 \$. Les prélèvements portant les numéros 3145 à 3164, pour une somme globale de 22 162,75 \$. Les comptes à payer portant les numéros 11859 à 11908 inclusivement et totalisant la somme de 73 056,08 \$. Les salaires au montant de 14 294,76 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-06-76

6.1.a) FIN DU CONTRAT DE TRAVAIL DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER INTÉRIMAIRE

CONSIDÉRANT la fin de l'arrêt de travail temporaire de la directrice générale et greffière-trésorière Mme Sandra Turcotte, effectif à compter du 6 juin 2022;

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir les services professionnels de M. Sylvain Lavoie, engagé par le Conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 12 avril 2022 à titre de directeur général et greffier-trésorier par intérim;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de résilier le contrat liant M. Lavoie à la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE mettre fin au contrat liant la Municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain au directeur général et greffier-trésorier par intérim, M. Sylvain Lavoie.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-06-77

6.1.b) AUTORISATION ET MANDAT À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE RELATIVEMENT À LA VENTE POUR NON-PAIEMENT DES IMPÔTS FONCIERS

CONSIDÉRANT qu'un immeuble situé dans la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain, connu et désigné comme étant le lot numéro 5 618 827 du cadastre du Québec, sans bâtisse, sera mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers, le 9 juin 2022;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1038 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT que ledit terrain est situé près du puits du chemin Massicotte appartenant à la Municipalité et que le Conseil désire l'acquérir pour des raisons d'utilités publiques;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain autorise la Directrice générale à enchérir et à acquérir au nom de la Municipalité, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot numéro 5 618 827 du cadastre du Québec, sans bâtisse, qui sera mis en vente par la MRC des Chenaux pour le non-paiement des impôts fonciers, le 9 juin 2022.

DE prendre cette charge à même le fond général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-06-78
6.1.c) RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL - ÉLECTIONS PARTIELLES MUNICIPALES 2022

CONSIDÉRANT la tenue de l'élection partielle municipale dont le scrutin était le 19 juin 2022 et où aucune candidature n'a été déposée;

CONSIDÉRANT les rémunérations payables à la Présidente d'élection ainsi qu'à la Secrétaire d'élection pour cette élection partielle;

CONSIDÉRANT que la rémunération du personnel électoral est une responsabilité de chaque municipalité locale, mais ne peut être inférieure à celle décrétée par le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 3 de la section 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2, a. 580);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Géraldine Catherine Plante-Desbiens et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver la rémunération du personnel électoral ayant contribué à la tenue de l'élection partielle municipale 2022 dont le scrutin était le 19 juin 2022, conformément à l'article 3 de la section 1 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2, a. 580).

DE prendre cette charge à même le fond général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-06-79
6.1.d) OCTROI D'UNE PRIME DE RESPONSABILITÉ POUR L'AGENTE DE BUREAU

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder une prime de responsabilité rétroactive au 23 mars au 2 juin 2022 à l'agente de bureau au montant de 1 \$ l'heure.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

2022-06-80

6.3.a) AUTORISATION D'UNE DÉPENSE POUR LA RÉPARATION DU CAMION INTER 5600

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer la boîte de décharge du camion inter 5600;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu des soumissions pour ces travaux;

Nor Métal de Saint-Marc-des-Carières : 8 500 \$ approximatif, plus taxes;
Garage Desfonds inc. de Louiseville ; 32 375,00 \$, plus taxes;
Robitaille Équipement inc. de Saint-Augustin de Desmaures : 39 996,00 \$, plus taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la dépense reliée à la réparation du camion inter 5600 et d'octroyer le contrat à Nor-Métal de Saint-Marc-des-Carières au montant approximatif de 8 500 \$, plus taxes.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-06-81

6.3.b) ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES NEUF DE L'ANNÉE 2022 AVEC ÉQUIPEMENTS POUR LE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT que la Municipalité a procédé à un appel d'offres public concernant l'achat d'un camion 10 roues neuf 2022 avec équipements de déneigement;

CONSIDÉRANT que lors de l'ouverture des propositions, le 12 mai dernier, une seule entreprise a déposé ses documents avant la date et l'heure limite, soit : Solution V2G inc.;

CONSIDÉRANT que le contexte actuel ne permet pas d'obtenir plusieurs prix malgré le fait que la Municipalité demandait un délai maximal de dix-huit (18) mois de livraison. Le présent camion devrait être livré au plus tard en octobre 2022 car l'entreprise prépare des camions pour être prêts et avoir des meilleurs prix. Le prix soumis est plus élevé que l'estimation initiale car les pièces et équipements ont fait face à des augmentations variant de 23 à 26 % depuis le début de 2022;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de la soumission, celle-ci répond aux exigences administratives et aucune erreur de calcul n'a été décelée dans le formulaire Offre de prix;

CONSIDÉRANT que le camion est jugé conforme aux attentes;

CONSIDÉRANT la recommandation de Techni-Consultant, firme d'ingénieurs conseil, d'octroyer le contrat à la compagnie Solution V2G inc. au montant de 468 917,35 \$, taxes incluses:

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain octroi le contrat d'achat d'un camion 10 roues neuf 2022 avec équipements de déneigement à Solution V2G inc. au montant de 468 917,35 \$, taxes incluses.

QUE cette dépense sera prise à même le fonds accumulé.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-06-82

6.3.c) ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à l'épandage d'abat-poussière pour la période estivale;

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire procéder à l'épandage d'abat-poussière liquide plutôt qu'en flocons;

CONSIDÉRANT la soumission de la compagnie Somavrac c.c. pour un prix de 0.3414 \$ le litre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Géraldine Catherine Plante-Desbiens et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'octroyer le contrat à la compagnie Somavrac c.c. de Trois-Rivières pour 35 000 litres le chlorure de calcium au montant de 0.3414 \$ le litre;

D'étendre l'abat-poussière liquide aux endroits suivants :

- 1.2 km sur la route Pronovost;
- 2 km sur la route de la Station;
- 1 km sur la rue du Domaine;
- 0.4 km cour du centre communautaire;
- 2.5 km du rang Saint-Charles;
- 1.4 km sur la route Manitou;
- 0.9 km sur la route de Saint-Prosper;
- 1 km chemin Saint-Édouard.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

2022-06-83

6.4.a) OCTROI DE CONTRAT ACCORDÉ À LA FIRME TECHNI-CONSULTANT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ASSISTANCE TECHNIQUE SUR LA STRATÉGIE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE, BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE ET LE SOMAEU

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à requérir les services professionnels de la firme Techni-Consultant de Trois-Rivières afin que la Municipalité puisse s'acquitter de son obligation en matière de stratégie d'économie d'eau potable régie par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec (MAMH) pour l'année 2021, la compilation des données pour le bilan de la qualité de l'eau potable et le suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (SOMAEU) exigés par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).

Le coût est de 3 950 \$ plus les taxes applicables.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-06-84

6.4.b) ADOPTION DE LA MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION POUR LE RENOUELEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE, D'ÉGOUTS ET DES CHAUSSÉES POUR DÉPÔT AU MAMH

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du dépôt du plan d'intervention préparé par la firme Parallèle 54 Expert-Conseil inc. de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le Conseil a pris connaissance du contenu dudit plan d'intervention;

CONSIDÉRANT qu'il ne s'agit pas d'une résolution engageant la Municipalité à réaliser tous les travaux recommandés par le plan d'intervention;

CONSIDÉRANT que cette résolution est requise pour l'approbation du plan d'intervention par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain approuve la mise à jour du plan d'intervention pour dépôt au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-06-85

6.5.a) DEMANDE À LA CPTAQ POUR LE RÉAMÉNAGEMENT AGRICOLE D'UNE PARTIE DU LOT 5 618 447 DU CADASTRE DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande adressée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) par M. Jean-Pierre Gagnon, propriétaire du lot 5 618 447 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que cette demande vise à obtenir l'autorisation de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de poursuivre les travaux de réaménagement agricole sur la partie visée dudit lot;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme à la réglementation de la Municipalité, à son plan d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC des Chenaux;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain accepte la demande formulée par M. Jean-Pierre Gagnon.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.6 LOISIR ET CULTURE

2022-06-86

6.6.a) RÉOLUTION AUTORISANT LE TRANSFERT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INFRASTRUCTURES SPORTIVES ET RÉCRÉATIVES DE PETITE ENVERGURE AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN

Il est proposé par Géraldine Catherine Plante-Desbiens et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil municipal autorise le transfert de la demande de subvention des Loisirs de St-Prosper à la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain afin que l'entente et l'aide financière du ministère de l'Éducation soient accordées directement à la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain.

QUE le Conseil municipal s'engage à conclure et à respecter l'entente avec le ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure pour l'exécution du projet Amélioration du terrain des Loisirs de St-Prosper.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.7 AUTRES

2022-06-87

6.7.a) LOCATION D'UNE TOILETTE MOBILE POUR LA SAISON ESTIVALE

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tous les documents requis auprès de Pompage Expert de Trois-Rivières, pour la location d'une toilette mobile régulière avec lavabo intérieur, au montant de 220 \$ par mois (plus les taxes), incluant un entretien par semaine, les produits odorants et le papier hygiénique. Des frais de 60 \$ s'appliquent au premier mois pour le transport et l'installation aller-retour. La période de location est du 1^{er} juin au 30 septembre 2022.

Cette dépense sera payée à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-06-88

6.7.b) DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE SACS D'ÉCOLE

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière du Fonds Communautaire des Chenaux pour le service Sacs d'école, au montant de 200,00 \$;

CONSIDÉRANT qu'un montant de 100,00 \$ a été budgété pour l'année en cours à cet effet;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accorder un montant de 100 \$ au Fonds Communautaire des Chenaux, afin de leur venir en aide dans leur démarche de soutien aux enfants de la MRC des Chenaux qui proviennent de famille à faible revenu et ainsi leur offrir des articles scolaires gratuitement.

Cette dépense sera payée à même le fonds général, tel que prévu dans le budget de l'année courante.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

6.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

6.11 **AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE**

6.12 **PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES**

2022-06-89

6.13 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 20h02.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Sandra Turcotte
Directrice générale et greffière-
trésorière